



SPSMCQ

Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

BULLETIN FIQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

JANVIER 2019

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Nous traversons encore un début d'année difficile avec, entre autres, des TSO beaucoup trop fréquents et qui dépassent les raisons pour lesquelles nous exerçons notre métier. Sachez que nous travaillons très fort afin d'améliorer vos conditions de travail et ainsi obtenir une meilleure attraction pour la profession, une augmentation des postes à temps complet, de meilleurs choix de vacances,

ainsi que sur plusieurs autres dossiers. De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu avec nos dirigeants du CIUSSS MCQ en lien avec la crise actuelle.

Nous devons continuer nos efforts et oser faire autrement parce que des solutions pour améliorer notre réseau de santé, nous en avons. Surveillez les dates de nos prochaines rencontres afin d'en connaître davantage.

L'année 2019 sera marquée par l'implantation de votre nouvelle convention collective locale, par la poursuite de notre lutte pour des ratios sécuritaires, par le début du projet de négociation de notre convention collective nationale et également, à partir d'avril, par l'arrivée d'un nouveau régime d'assurance collective modulaire, un régime qui sera à votre image!

Au nom des membres du comité exécutif, je vous souhaite à toutes une année 2019 à la hauteur de vos espérances. Une nouvelle année dans laquelle nous poursuivrons nos luttes afin d'améliorer nos conditions de travail.

Au plaisir,

DANS CE NUMÉRO :

- ↳ Mot de la présidente
- ↳ Implantation de la nouvelle convention collective locale
- ↳ Assurance collective
- ↳ Heures travaillées, heures payées
- ↳ Élections FIQ-SPSMCQ
- ↳ Ordre professionnel
- ↳ Questionnaire sur la capacité à faire du TSO
- ↳ Autodéfense psychologique contre le harcèlement
- ↳ Coordonnées de votre équipe syndicale

Abonnez-vous à notre page Facebook ou visitez notre site Web pour plus d'informations



www.facebook.com/fiqspsmcq



www.fiqsante.qc.ca/mauricie-centre-du-quebec

IMPLANTATION DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE LOCALE

Par Dave Allard, Comité négo



Comme nous le savons toutes, la fusion qui a été créée a engendré certaines difficultés. Nous avons dû nous soumettre à des changements importants qui n'ont pas eu que des résultats positifs sur les conditions de pratique des professionnelles en soins. Malgré tout, il nous a fallu continuer à avancer dans la tempête.

Dans les prochains mois, une page se tournera. En effet, notre nouvelle convention locale est sur le point d'entrer en vigueur. Ce fut une entreprise titanesque que de tenter de concilier toutes nos réalités dans un projet de convention et de convaincre, par la suite, l'employeur du bien-fondé de nos demandes.

Après de nombreuses heures de travail acharné, des milliers de kilomètres parcourus et quelques échanges tumultueux, nous avons réussi à négocier une convention collective qui, je le crois, saura vous satisfaire.

Maintenant que toutes ces tâches ont été accomplies, nous voilà rendus à l'implantation cette dernière. Cette transition constituera un grand défi, car il y aura assurément des ajustements à faire.

Cette convention est un nouvel outil avec lequel les parties devront apprendre à travailler. Durant cette période de transition et de changements, nous aurons besoin de votre support et de votre collaboration pour nous aider à en faire un succès : vous serez nos yeux et nos oreilles.

Nous compterons donc sur vous pour nous signaler les problèmes qui pourraient survenir, mais également pour nous aider à trouver les meilleures solutions.

Votre implication fera une grande différence et, nous l'espérons, sera un plus pour toutes.



ASSURANCE COLLECTIVE

Par Isabelle Audet, VP à Vallée-de-la-Batiscan, et Dominique Plante, représentante inhalothérapeute à Trois-Rivières



Durant la tournée qui a précédé la période de vote d'allégeance syndicale, ce qui interpellait le plus les professionnelles en soins au niveau de notre CIUSSS et également à la grandeur de la province, c'était la question des assurances collectives.

COMITÉ AD HOC

Lors du congrès de décembre 2017, la délégation a mandaté l'exécutif de la FIQ afin de mettre sur pied un comité ad hoc d'assurance collective pour se pencher sur la question.

Dès janvier, le comité a été créé en tenant compte de l'importance de différents aspects. Il était important d'être représentées par des gens provenant :

- ↳ de différents titres d'emploi;
- ↳ de différents groupes d'âges;
- ↳ des deux genres (sexes);
- ↳ de plusieurs régions administratives;
- ↳ et de plusieurs accréditations syndicales ex : CSN, CSQ, FIQ et FIQP.

La mission

Le comité devait trouver une assurance avec du choix, soit une assurance modulaire au meilleur coût et avec la meilleure couverture possible.

Les travaux

Les travaux se sont échelonnés sur une période de deux mois, pour un total d'environ neuf jours de travail. Ensuite, une consultation des 76 000 membres a été faite en ligne et une présentation sous forme de capsule vidéo explicative a été rendue disponible. Cette vidéo, d'une durée de dix minutes, fut très peu visionnée ou fut arrêtée durant la première minute.

Une demande a été adressée au CPNSSS afin d'obtenir l'autorisation de soumissionner chez des assureurs à l'extérieur du Québec, mais cette demande a été refusée.

ASSURANCE COLLECTIVE (suite)

Par Isabelle Audet, VP à Vallée-de-la-Batiscan, et Dominique Plante, représentant inhalothérapeute à Trois-Rivières

En juin 2018, une présentation des résultats a été faite à la délégation en conseil national. Un débat de plusieurs heures s'est conclu finalement par l'adoption du plan modulaire bonifié. Ce régime modulaire bonifié comporte trois niveaux de protection : bronze, argent et or. Le niveau argent est ce que nous détenons présentement avec bonification.

Le cahier de charges

Le cahier de charges constitue le détail des conditions du contrat d'assurances demandé, incluant les réclamations en assurance-invalidité courte et longue durée, les médicaments, la consultation de professionnels de la santé, etc. Durant l'été, ce cahier a été transmis aux assureurs ayant un siège social au Québec et étant en mesure d'offrir le service à un groupe de 76 000 salariées afin qu'ils soumissionnent.

Quatre assureurs ont répondu à l'appel d'offre : Desjardins sécurité financière (avec deux propositions), Industrielle Alliance, La Capitale et SSQ.

Sommaire des soumissions

Tarification et formule financière du régime d'assurance maladie.

Tarification et formule financière du régime de soins dentaires.

Tarification et formule financière du régime d'assurance vie et d'invalidité de longue durée.

La Capitale offre la soumission globale la plus avantageuse qui permet de bénéficier d'une baisse intéressante des taux de primes pour les années 1 et 2, tout en minimisant les risques de déficit.

Du côté du volume de primes, qui se traduit par la tarification appliquée aux membres, la proposition entraîne des réductions globales d'environ 3 % sur une période de cinq ans. Ces baisses, plus modestes, limiteront les hausses lors des renouvellements des années 3, 4 et 5.

Rappelons que de fortes baisses durant les premières années peuvent entraîner des hausses successives importantes par la suite. Il faut tendre vers une plus grande stabilité afin de présenter, lors des prochains renouvellements, des ajustements raisonnables pour les membres, ce que la proposition de La Capitale permet.

De plus, la proposition selon la formule financière présentée par La Capitale procure un maximum de réduction des différents frais, en plus d'offrir une grande stabilité, notamment en basant ces frais sur un horizon de 7 à 10 ans. Ce faisant, La Capitale démontre son grand intérêt à construire avec la FIQ un partenariat durable, basé sur la stabilité. En finalité, après l'analyse de l'ensemble des soumissions reçues, le secteur Sécurité sociale a évalué que la proposition de l'assureur La Capitale est la plus intéressante.

Lors du Conseil national de décembre 2018, la proposition de La Capitale a été approuvée par la délégation.



Une tournée d'informations plus complète se tiendra dans les prochaines semaines pour vous informer des changements.



Service unique, protections adaptées

L'assurance pensée pour les membres de la FIQ

À La Personnelle, nous vous proposons des **assurances de groupe auto, habitation et entreprise** pensées pour vous.





- Des tarifs de groupe exclusifs
- L'application La Personnelle : avec vous, en tout temps

Demandez une soumission et voyez ce que La Personnelle peut faire pour vous
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/fiq



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales Inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

HEURES TRAVILLÉES, HEURES PAYÉES

Par Charles Lévesque, représentante infirmière auxiliaire de Bécancour-Nicolet-Yamaska

Pour la majorité de la société, l'affirmation « Heures travaillées, heures payées » constitue une évidence. Malheureusement pour nous, professionnelles en soins, la situation semble être différente.

Malgré les 32 millions de dollars payés en temps supplémentaire pour la dernière année, il arrive fréquemment que nous empiétons sur nos pauses, que nous restions de dix à quinze minutes de plus à la fin de notre quart de travail, sans compter nos arrivées prématurées au travail.

Cet état de fait qui perdure depuis des dizaines d'années, justifié à grands coups de : « Je ne peux pas laisser mes patients »; « J'en ai juste pour deux minutes » ou « Je reprendrai mon temps un autre jour » nous amène aujourd'hui à ce réseau gangréné par le manque de personnel. Notre « VOCATION », du latin *vocare* qui signifie « être appelé », a servi davantage à nos gestionnaires et à nos directeurs, analyseurs de colonnes de chiffres. En effet, l'objectif d'optimiser les soins à la population québécoise en a plutôt résulté à diminuer le nombre de collègues sur le plancher.

S'il vous plaît chères collègues, quoiqu'en disent les découragées du réseau et celles qui ont baissé les bras, aidez-nous! Aidez-nous à redonner au système universel de santé, qui fut autrefois un des meilleurs au monde, ses lettres de noblesse. Ce n'est pas compliqué, « Heures travaillées, heures payées », il faut juste l'appliquer!

JANVIER 2019

LES ÉLUES SONT LES SUIVANTES :

- **DAVE ALLARD**
AGENTE DE PROXIMITÉ DE VICTORIAVILLE
- **SÉLÉNÉE LATENDRESSE**
REPRÉSENTANTE TITRE D'EMPLOI INFIRMIÈRE AUXILIAIRE DE SHAWINIGAN
- **ISABELLE LEMAY**
VICE-PRÉSIDENTE DE MASKINONGÉ

Je tiens à remercier toutes les candidates qui se sont présentées pour les postes d'agente de proximité de Victoriaville, de représentante titre d'emploi infirmière auxiliaire à Énergie et de vice-présidente à Maskinongé lors des élections du 16 et du 17 janvier 2019. Je veux également remercier toutes les membres qui se sont déplacées pour exercer leur droit de vote.

Félicitations à toutes!

Line Dupont

Présidente des élections



CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

SECTION I DEVOIRS INHÉRENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

§3. État compromettant la qualité des soins et des services

Outre ce qui est prévu à l'article 54 du Code des professions (chapitre C-26), l'infirmière ou l'infirmier doit s'abstenir d'exercer sa profession lorsqu'il est dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et des services.

SECTION III QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES

§2. Processus thérapeutique

44. L'infirmière ou l'infirmier ne doit pas faire preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués au client ou au sujet de recherche. Notamment, l'infirmière ou l'infirmier doit :
- 1° procéder à l'évaluation requise par son état de santé;
 - 2° intervenir promptement auprès du client lorsque son état de santé l'exige;
 - 3° assurer la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé;
 - 4° prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et traitements.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

SECTION II COMPÉTENCE, INTÉGRITÉ ET QUALITÉ DES SOINS

10. Le membre doit s'abstenir d'exercer sa profession s'il se trouve dans des conditions ou dans un état susceptible de compromettre la qualité de ses services professionnels.
D. 75-2013, a. 10.
13. Le membre doit prodiguer les soins et les traitements à un patient avec diligence. Il doit notamment :
- 1° intervenir promptement auprès du patient lorsque son état de santé l'exige;
 - 2° assurer la surveillance requise par l'état de santé du patient;
 - 3° prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et des traitements.
- D. 75-2013, a. 13.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES INHALOTHÉRAPEUTES

SECTION I DEVOIR ET OBLIGATIONS ENVERS LE PUBLIC

8. L'inhalothérapeute doit s'abstenir d'exercer sa profession dans un état ou des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services ou la dignité de la profession.
D. 451-99, a. 8.

SECTION III DEVOIR ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION

1. *Actes dérogatoires*
38. Outre les actes visés aux articles 59 et 59.1 du code des professions (chapitre C-26) ou qui peuvent être posés en contravention de l'article 59.2 de ce code, est dérogatoire à la dignité de la profession le fait pour un inhalothérapeute (...)
- 2° D'abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance ou refuser sans raison suffisante de fournir des soins et sans s'assurer d'une relève compétente dans le cas où il peut raisonnablement assurer une telle relève; (...)

LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Il est interdit à un employeur ou à son agent de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée, d'exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou des représailles ou de lui imposer toute autre sanction : pour le motif que le salarié a refusé de travailler au-delà de ses heures habituelles de travail parce que sa présence était nécessaire pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent au sens de l'article 79.6.1 ou d'une personne pour laquelle le salarié agit comme proche aidant, bien qu'il ait pris les moyens raisonnables à sa disposition pour assumer autrement ces obligations.



**Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail**

Évaluation de la salariée avant de faire un TSO

Ce questionnaire vous permet de vous évaluer avant de faire un TSO.

1. Est-ce que la liste de rappel a fait tous les appels nécessaires avant de m'obliger? Oui Non
2. Est-ce que l'organisation du travail a été faite pour éviter un TSO? Oui Non
3. Est-ce qu'il y a des gens en surplus sur un autre département? Oui Non
4. Est-ce que des gens qui avaient refusé un quart seraient disponibles pour ce quart?
 Oui Non
5. Quel titre d'emploi dois-je remplacer? _____ Quel quart de travail : _____
Date et heure de la demande : _____ Témoin : _____
6. Qui me demande de faire du TSO (doit être un cadre)? _____
7. Est-ce que j'ai pris ma pause? Oui Non
Est-ce que j'ai pris mon temps de repas? Oui Non
8. Au moment de la demande, combien d'heures ai-je travaillées en temps régulier aujourd'hui?
_____ Combien d'heures en TS? _____ et en TSO? _____
9. Au moment de la demande, cette semaine, combien d'heures régulières ai-je travaillées, en TS?
_____ et en TSO? _____
10. Est-ce que j'ai des obligations personnelles ou familiales? Oui Non
11. Combien ai-je de patients à ma charge présentement _____ et combien en aurais-je le quart
suivant? _____
12. Est-ce que je travaille avec des ressources en moins présentement? Oui Non
13. Est-ce que j'aurai des ressources en moins le quart suivant? Oui Non
14. Dois-je changer de patients? Oui Non
15. Comment est-ce que je me sens physiquement et mentalement? _____
16. Est-ce que j'ai des symptômes qui peuvent influencer ou compromettre la qualité ou la sécurité
des soins? Oui Non
17. Mon supérieur a-t-il fait toutes les démarches pour remplacer la ressource?
 Oui Non
18. Combien d'heures suis-je capable de faire afin de permettre à mon employeur de trouver une
ressource? _____

Il est important de conserver un écrit pour vous protéger et pour pouvoir fournir des explications si un suivi doit être fait!

Compléter le formulaire de soins sécuritaires et aviser votre agente syndicale afin d'évaluer votre dossier pour un éventuel grief.

AUTODÉFENSE PSYCHOLOGIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

DATE : 6 mars 2019 HEURES : 8 h 30 ou 12 h 30 ou 16 h 30

ENDROITS :

Trois-Rivières :	CHAUR : Auditorium (EN DIRECT)	BNY :	Salle Le Carrousel (VISIO)
Shawinigan: HCM :	Salle S-304 (VISIO)	Batiscan :	Salle 74 CLSC St-Tite (VISIO)
Victoriaville: HDA :	Salle F-2646 (VISIO)	La Tuque :	Salle Lac à Beauce (VISIO)
Maskinongé :	Salle Rondeau, centre Avelin Dalcourt (VISIO)		
Drummondville :	Côté de l'hémodialyse : Salle 2400-26 à 8 h 30 (VISIO)		
Drummondville :	Côté oncologie salle 1400-5 à 16 h 30 (VISIO)		

DESCRIPTION :

Suivant la volonté du milieu tout entier de faire cesser le harcèlement au travail, la formatrice spécialisée en justice réparatrice, madame Guylaine Martel, nous présentera son petit guide d'autodéfense contre les agressions psychologiques. Cet atelier vise à augmenter la vigilance et les moyens de défense des cibles potentielles et, ce, selon une perspective de prévention. Les participants seront mieux outillés pour repérer les agresseurs, réagir dès les premiers signes d'agression et minimiser les éventuelles séquelles des attaques.

Formation d'une heure et demie.



Madame Guylaine Martel, experte en justice réparatrice

En tant que femmes, mais aussi en tant que professionnelles en soins, comment faire face efficacement aux manifestations de violence au quotidien, peu importe le milieu dans lequel vous évoluez. Voilà ce que vous propose cette conférence-atelier dans laquelle vous découvrirez et expérimenterez l'utilisation d'outils essentiels ainsi que des techniques d'affirmation, de contre-manipulation et de pacification des états agressifs. Tout cela, dans une perspective de développement du pouvoir d'agir personnel et collectif.

VOS REPRÉSENTANTES DU COMITÉ CONDITION FÉMININE VOUS INVITENT À VOUS DÉPLACER À TROIS-RIVIÈRES, AU CENTRE DE NOTRE TERRITOIRE, AFIN D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE EN DIRECT. NOUS VOUS OFFRONS QUAND-MÊME LA VISIOCONFÉRENCE DANS VOS DIFFÉRENTS SITES, POUR CELLES QUI NE SONT PAS EN MESURE DE SE DÉPLACER. C'EST UNE CONFÉRENCE À VOIR! VOUS NE SEREZ PAS DÉÇUES D'ÊTRE VENUES! C'EST UN RENDEZ-VOUS!

<p>SPSMCQ - ARTHABASKA-ET-DE-L'ÉRABLE (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>DONALD CÔTÉ, agente de proximité DAVE ALLARD, agente de proximité PATRICIA MAILHOT, vice-présidente</p> <p>Hôtel-Dieu d'Arthabaska 5, rue des Hospitalières, local D-2303 Victoriaville (Québec) G6P 6N2 Téléphone : 819-357-2030, poste 2173 Courriel : agentevicto@spsmcq.org</p>	<p>MARIE-JOSÉE BOUCHER, agente de proximité JACYNTHE BRUNEAU, vice-présidente</p> <p>Centre Christ-Roi 675, rue Saint-Jean-Baptiste Nicolet (Québec) J3N 1S4 Téléphone : 819 293-2071, poste 52317 Courriel : agentebny@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - DRUMMOND (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - ÉNERGIE (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>MARYSE MARTEL, agente de proximité SYLVIE PROVENCHER, agente de proximité BRIGITTE ROY, vice-présidente</p> <p>Centre d'hébergement Frederick-George-Hériot 75, rue Saint Georges Drummondville (Québec) J2C 4G6 Téléphone : 819-477-0527, poste 66536 Courriel : agentedrummond@spsmcq.org</p> <p>Hôpital Ste-Croix 570, rue Hériot Drummondville (Québec) J2B 1C1 Téléphone : 819-478-6438</p>	<p>CLAUDIANE GÉLINAS, agente de proximité PIER DUMONT, agente de proximité JULIE LEBRUN, vice-président</p> <p>Hôpital du Centre-de-la-Mauricie 50, 119^{ième} Rue Shawinigan (Québec) G9P 5K1 Téléphone : 819-536-7652 Courriel : agenteshawi@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - HAUT-SAINT-AURICE (mardi et mercredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - MASKINONGÉ (mardi et mercredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>VICKY DUCHESNEAU, agente de proximité TOMMY CORBEIL, vice-présidente</p> <p>Centre de services du Haut-St-Maurice 885, boulevard Ducharme, bureau 323 La Tuque (Québec) G9X 3C1 Téléphone : 819-523-4581, poste 2923 Courriel : agentelatuque@spsmcq.org</p>	<p>CHANTAL FRÉCHETTE, agente de proximité ISABELLE LEMAY, vice-présidente</p> <p>Centre de services Avellin-Dalcourt 450, 2e Rue, bureau RC-112 Louiseville (Québec) J5V 1V3 Téléphone : 819-228-2731, poste 2735 Courriel : agentemaski@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - TROIS-RIVIÈRES - RÉGIONAUX (INTERVAL, CRDI, CJ ET DOMRÉMY) (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - VALLÉE-DE-LA-BATISCAN (mardi et jeudi de 8 h à 16 h)</p>
<p>MARIE-JOSÉE BÉLISLE, agente de proximité SONIA BELLEFEUILLE, agente de proximité GUYLAINE GUAY, vice-présidente</p> <p>Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR) 1991, boulevard du Carmel, local GS-114 Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9 Téléphone : 819-697-3333, poste 65021 Courriel : agentetr@spsmcq.org</p>	<p>LISE ROY, agente de proximité ISABELLE AUDET, vice-présidente</p> <p>Centre d'hébergement Mgr Paquin 580, rue du Couvent Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 Téléphone : 418-365-7556, poste 1522 Courriel : agentevb@spsmcq.org</p>